



*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*

*Cette prière a été dictée par la Vierge elle-même, le 13 janvier 1863, au Père CESTAC (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie à Anglet) pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer, après une vision des « ravages inexprimables » causés par les démons sur la terre. Elle a été recommandée par le pape Pie IX et enrichie d'indulgences par les papes Léon XIII et Saint Pie X.*